

FORMULAIRE DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Date limite de versement : 31 mai 2022

L'Ecole d'Ingénieurs de PURPAN est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage (13%) et figure sur la liste préfectorale de la région Occitanie.

Raison sociale

N° SIRET

Code NAF

Adresse

Code Postal

Ville

Référent Taxe

Fonction

Email

Téléphone

Versement

Au bénéfice de AEAP École d'Ingénieurs de PURPAN

Adresse 75 Voie du TOEC - BP 57611 31076 Toulouse Cedex 3

N° SIRET 776 944 142 00012

Code UAI 0310154Z

IBAN FR76 1310 6005 0018 0730 2321 181

BIC AGRIFRPP831

Montant en chiffres

Mode de règlement

Chèque n°

Banque

Date / /

Ordre E.I. PURPAN

N° SIRET de l'entreprise à mentionner au dos du chèque

Virement

Libellé TA22 + N°SIRET

N° SIRET indispensable pour identifier le versement

Fait à

Le / /

Signature et cachet de l'entreprise

À retourner à l'adresse suivante : Ecole d'Ingénieurs de PURPAN –
Service comptabilité - 75 Voie du TOEC - BP 57611 31076 Toulouse Cedex 3
comptabilite@purpan.fr – 05.61.15.30.30 / 07.62.05.69.43

Un reçu libératoire vous sera adressé courant juillet 2022.